

Uber lance UberWeed en France, un célèbre animateur et un rappeur entrent au capital

Le nouveau service, entré en vigueur ce matin après un lancement remarqué aux États-Unis, doit permettre aux usagers de se faire livrer leur herbe partout dans le nord de la France.

Temps de lecture : minute

1 avril 2017

C'est un joli coup de comm' que s'offre Uber ! Le service de VTC qui a tant fait couler d'encre pour son rapport parfois limite avec la loi, a confirmé ce matin dans un tweet le lancement en France d'un nouveau service qui devrait en ravir plus d'un. Alors que les États américains valident les uns après les autres la légalisation du cannabis, le géant du VTC s'engouffre lui aussi dans la brèche et entend se tailler une part du lion sur ce marché porteur. En France, alors que la substance n'est pas (encore?) légalisée, la société de VTC a mis au point un ingénieux système pour livrer ses usagers.

Sous le nom on ne peut plus explicite d'UberWeed, Uber propose depuis ce matin à ses utilisateurs français de commander leur marijuana directement via son application. En test aux États-Unis depuis quelques semaines, la solution est déjà partenaire de quelques 1200 coffee shops à travers le pays. Il suffit à l'utilisateur de commander un UberWeed à l'emplacement de son choix et de préciser la quantité ainsi que le type d'herbe souhaité. La livraison, qui s'effectue dans l'heure suivant la commande, est proposée à un tarif imbattable de 3,90 dollars.

En France toutefois, le service fonctionne de manière tout à fait différente. En lien direct avec les sites de production des Pays-Bas, le géant Uber se propose de rapatrier la drogue en France grâce à des véhicules conduits exclusivement par des personnes âgées, pour limiter le risque de se voir interdire le passage des frontières. La livraison s'effectuera alors dans les 24 h, moyennant 25 euros de frais de service, dans toutes les villes du nord de la France. Comme lors de son lancement, Uber a prévu d'allouer une enveloppe conséquente aux frais d'avocats de ses conducteurs, au cas où ces derniers se feraient arrêter par les douanes.

Grisé par le joint qu'il a fumé il y a peu dans le cadre de son émission Dossier Prohibé, consacré au "cannabis en France", un célèbre animateur français bien connu pour son aptitude à parler tout en marchant en arrière a décidé de soutenir ce lancement et d'entrer au capital d'Uber. Il est accompagné de Prof Urologue, qui délaisse définitivement la musique pour devenir business angel. Il signe avec UberWeed son tout premier investissement.

La grogne monte à Marseille et dans les laboratoires pharmaceutiques

Le maire de Marseille, qui a appris la nouvelle hier soir, s'est dit " consterné " que sa ville ne figure pas parmi les premiers bénéficiaires de ce nouveau service. Alors qu'il a annoncé sa volonté de bouter hors de sa cité le géant américain en réponse à cet affront, il a également poursuivi en indiquant vouloir créer un service marseillais équivalent.

Mais c'est dans les laboratoires pharmaceutiques que la grogne est la plus forte. Mireille Guinestate , présidente France des laboratoires Pfeiffer se dit " *révoltée par la prise de pouvoir du marché de la marie-jeanne par Uber* ", elle confie ainsi que son laboratoire travaille depuis des années déjà " *à l'élaboration de produits dérivés de l'herbe ainsi qu'à la création*

de plants parfaits ". Alors que Pfeiffer attendait impatiemment la légalisation du cannabis en France avant de pouvoir lancer ses produits, le lancement d'Uber sur ce secteur est une pilule qu'ils ont du mal à avaler.

Pour ceux qui seraient arrivés au bout de cet article, merci... mais vous n'y avez pas vraiment cru, quand même ? Bon 1er avril !

Article écrit par Maddyness